



# COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

## PROCÈS-VERBAL N°4 - Rectificatif

Réunion du 12/03/2024

**Présents :** MM. BRUNEL Nicolas, GIRODON Philippe, MICHELAS François, CHABBAT Maurice et PROTOY Baptiste

**Excusés :** MM. DUPUIS Marc, BRET Vincent

A noter, que suite à une modification au niveau du Statut Aggravé de Ligue, l'amende est désormais de **60€**, au lieu de 50€.

Les amendes financières seront prélevées sur les comptes des clubs.

Cette étude a été réalisé uniquement sur les licences enregistrées au sein des clubs de niveau départemental.

### Modalités de couverture :

- Arbitres Séniors : 18 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1<sup>er</sup> et 2 Juin).
- Arbitres Séniors Stagiaires : 9 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1<sup>er</sup> et 2 Juin).
- Arbitres Jeunes : 15 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1<sup>er</sup> et 2 Juin).
- Arbitres Jeunes Stagiaires : 7 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1<sup>er</sup> et 2 Juin).

## CLUBS EN INFRACTION - SAISON 2023/2024

### SÉNIORS

Nom du Club	N° du Club	Niveau de la compétition le plus élevé	Infraction	Amende Financière	Nombre de mutations 2024/2025
A.S. DESAIGNOISE	554426	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
A.S. BERG HELVIE	581498	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
A. ANIMATION J. ST ALBAN D'AY	527892	D3	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
A.S. VALENSOLLES	521003	D3	3ème année - 1Arbitre	180,00 €	0 + MI



ATHLETIC CLUB DE L'ALLET	560985	D4	2ème année - 1Arbitre	100,00 €	2
EN AVANT MONTVENDRE	552265	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
ENT. SARRAS SPORTS ST VALLIER	541513	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
ENT.S. CHOMERACOISE	529711	D1	2ème année - 1Séniors	240,00 €	2
ENT.S. ST ALBAN AURIOLLES GROSPIERRES	524743	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
ENTENTE SPORTIVE BEAUMONTELEGER	582281	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
F.C. D'AUBENAS	552388	D3	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
<b>F.C. DU CHATELET</b>	<b>581391</b>	<b>D2</b>	<b>2ème année - 1Séniors</b>	<b>120,00 €</b>	<b>2</b>
F.C. HAUTERIVES U.S. GRAND SERRE	546999	D2	2ème année - 1Séniors	100,00 €	2
F.C. ORGNAC L'AVEN	532631	D4	3ème année - 1Arbitre	180,00 €	0 + MI
O. CENTRE ARDECHE	504370	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
S.A. ST AGREVOIS	513356	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
S.C. PIRAILLON ST JULIEN MOLIN	532969	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
U.S. DE PONT LA ROCHE	518181	D2	1ère année - 1Séniors	60,00 €	4
U.S. ST GERVAIS S/ROUBION	521002	D3	2ème année - 1Arbitre	120,00 €	2
<b>JEUNES</b>					
F.C. BOURG LES VALENCE	504375	U15D1	1ère année - 1Jeune	60,00 €	3



**Changement de statut :**

F.C. ROCHEGUDIEN : suite aux échanges téléphoniques avec le Président de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, valide le rattachement au club de votre arbitre Monsieur AARAB Moumène.

**Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

**La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à [statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr](mailto:statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr) ou par courrier.**

Le Président  
Baptiste PROTOY

Le secrétaire  
P/O François MICHELAS